



**COMMISSION REGIONALE D'APPLICATION DU STATUT DE
L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRES
SAISON 2026-2027**

PROCES-VERBAL N°4 Bis

Réunion restreinte du 10 Septembre 2026

a) AFFECTATION DU/DES MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES : CHOIX DES CLUBS

La Commission,

Pris connaissance des courriers des clubs concernés, faisant suite à la notification du PV n°2 du 14 août 2026 et du PV n°3 du 25 août 2026 relatif au Statut de l'arbitrage.

Prend acte de l'affectation du/des mutations supplémentaires aux équipes suivantes,
Et rappelle que cette affectation est valable pour toute la saison 2026/2027 :

CLUBS BENEFICIAINT D'UN (1) MUTE SUPPLEMENTAIRE

563 777 PARIS XIV FUTSAL CLUB

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Futsal Séniors R1

CLUBS BENEFICIAINT DE DEUX (2) MUTES SUPPLEMENTAIRES

500 684 PALAISEAU U.S.

Annule et remplace affectation effectuée sur le Procès-Verbal N°4 de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 31 août 2026

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U18 R3

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U14 R3

532 133 FOOTBALL CLUB 93 BOBIGNY

2 mutés supplémentaires affecté à l'équipe U16 R1

**b) AFFECTATION DU/DES MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES : INFORMATION DES COMMISSIONS
DEPARTEMENTALES DU STATUT DE L'ARBITRAGE DES DISTRICTS**

La Commission,

Prend connaissance de l'affectation, valable pour toute la saison, de muté(s) supplémentaire(s) au sein d'équipes participant à un Championnat Régional pour la saison

2026-2027, pour les clubs suivants dont l'équipe représentative évoluait au niveau départemental pour 2025-2026 :

Commission du Statut de l'Arbitrage du District des Yvelines

545 102 VILLENES ORGEVAL F.C.

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U16 R3